

Application de l'article 51 bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative au parking "Demets".

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a peu de temps, les commerçants de la rue de Wayez se sont mobilisés pour déplorer le manque de places de stationnement sur et autour de l'artère commerciale. Un problème qui a été soulevé à de nombreuses reprises par notre groupe politique au sein de ce Conseil communal, notamment concernant l'accessibilité du parking temporaire situé quai Fernand Demets. Pour rappel, ce parking, inauguré il y a maintenant plus de deux ans, était censé compenser l'importante perte de place suite au réaménagement de la rue Wayez. Or, ce parking n'a pratiquement jamais été accessible. Nous avons soulevé ce problème plusieurs fois et, malgré les promesses du Collège, ce parking est toujours fermé, et semble même être condamné avec la présence d'un grillage devant l'entrée.

J'aimerais savoir, une fois de plus, ce qui se passe avec ce parking.

Peut-on espérer le voir un jour accessible ?

Le propriétaire est-il toujours exonéré de la taxe sur les terrains vagues et à combien s'élève la perte financière pour la Commune ?

Madame l'échevine COMER confirme que la Commune, l'Association des Commerçants et le propriétaire du parking ont essayé de mener plusieurs actions ensemble pour que le parking puisse être utilisé. Il y a notamment eu le développement d'une identité visuelle par la création de flyers et d'affiches, la mise en place d'une signalétique pour faciliter l'accès aux entrées du parking, mais aussi l'inscription du parking sur les applications de navigation, huit milles tickets gratuits ont été distribués dans les commerces et, pour finir, une vidéo réalisée par drone a été diffusée pour faire la publicité de ce parking. Malheureusement, le travail a été entravé à plusieurs reprises par des actes de vandalisme : la borne de contrôle a été endommagée et des devenue non-fonctionnelle. Le gestionnaire a décidé de laisser l'accès au parking gratuit, avec un système de surveillance en cas de saturation, toutefois, des véhicules ont forcé les barrières qui est désormais elles aussi inopérantes, rendant le parking accessible sans contrôle.

En septembre, à la demande de l'agent de police du quartier, le gestionnaire a dû en bloquer complètement l'accès avec des barrières de chantier, en attendant le placement d'une nouvelle borne. Nous avons repris contact avec le gestionnaire afin

d'accélérer la remise en service du parking, mais, outre les actes de vandalisme, il y a toujours des soucis pour rendre à tous le parking accessible de manière sécurisée.

Les contacts vont néanmoins continuer avec le propriétaire qui est exonéré de la taxe s'élevant à environ 60.000 €, du fait que le parking est mis à disposition de tous, du fait que le terrain est pollué et du fait que le propriétaire a désormais aussi introduit une demande de permis pour le terrain.

G. BORDONARO est interpellé par ce problème car il a l'impression que le gérant ou la Commune n'est pas capable de mettre un simple parking avec une barrière à disposition. Cela fait maintenant deux ans et demi que ce parking n'a presque jamais été accessible. Le gérant est-il sérieux ? D'où viennent les voitures sans plaques ? A-t-on fait une enquête à ce sujet ? Normalement, si le parking est gratuit, la barrière devrait être levée et, malgré cela des gens l'ont malgré tout vandalisée. De quelle façon le gérant a-t-il obtenu la gestion de ce parking ? Y a-t-il eu un marché public ? Aujourd'hui, les victimes de ce problème sont les commerçants qui en paient le prix plein, ce qui leur est bien dommageable. L'idée d'un parking temporaire était une bonne idée à la base, mais personne n'est capable de le mettre à disposition de tous pour permettre aux commerçants de continuer à travailler.